

# FEDERATION INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE LYCEENNE

## CANDIDATURE A LA PRESIDENCE

# MODALITES ET CONDITIONS DES ELECTIONS A LA PRESIDENCE DE LA FIDL

*établies par la Commission électorale, en date du 20 Juin 2019  
modifiées par vote de la Commission électorale, en date du 28 Juillet 2019*

Les présentes conditions sont mises en place par la Commission électorale, instance interne à la Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne qui, par délégation de fonctions du Bureau National, régit dans le cadre du Congrès de rentrée et les élections de la présidence de l'organisation.

Chaque année, la FIDL se réunit en congrès pour élire un nouveau président. Cette année, le Congrès de rentrée aura lieu du Vendredi 27 au Dimanche 29 Septembre 2019. Les élections auront lieu, comme chaque année, le dernier jour du Congrès de rentrée, soit le Dimanche 29 Septembre.

### **- CONCERNANT LE DEPOT DES CANDIDATURES -**

Les dépôts de candidature doivent être effectués entre le Vendredi 21 Juin 2019, et le Jeudi 15 Aout 2019. Ces dossiers, doivent être envoyés à l'adresse postale mentionnée sur le formulaire d'informations du candidat, page 1. Le cachet de la poste fera foi de la date d'expédition.

Tous les documents mentionnés sur le formulaire d'information doivent être fournis, dans le cas où une pièce viendrait à manquer, le candidat aura 10 jours ouvrés pour nous la transmettre, soit par voie postale à la même adresse, soit par courriel à [com.election@fidl-syndicat.fr](mailto:com.election@fidl-syndicat.fr), avec pour objet « Elections FIDL – Pièce manquante ».

Chaque candidature sera étudiée par la commission électorale, et le candidat sera convoqué dans les 15 jours à compter de la réception du dossier précédemment envoyé par voie postale. Toutes les informations à ce titre lui seront convoquées par courriel.

### **- CONCERNANT L'ORGANISATION DU CONGRES –**

Tous les responsables des fédérations et des comités nationaux se réuniront le dernier jour du Congrès de rentrée, pour rencontrer les candidats, échanger avec eux, et enfin procéder au vote. Les élections seront organisées de façon à ce que le vote reste anonyme. Les modalités d'organisation de ce vote seront divulguées le 1<sup>er</sup> Septembre.

Toutes les informations et modalités concernant l'organisation du Congrès de rentrée seront divulguées le 1<sup>er</sup> Septembre 2019, aux membres de la FIDL et aux candidats.

# FEDERATION INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE LYCEENNE

## CANDIDATURE A LA PRESIDENCE - CONCERNANT LES MODALITES DE PRESENTATION -

Les personnes se présentant aux élections doivent être membre de la FIDL, depuis plus de 4 mois et 1 jour, et l'ancienneté est calculée à partir de la date butoir du dépôt de candidatures. Ces dernières doivent être à jour de leur cotisation. Cette condition est établie par principe, les candidats doivent avoir participé aux diverses actions de l'organisation. Ceci leur permettra notamment d'évaluer en interne la FIDL, et de proposer d'éventuels réformes dans leur programme, ou l'instauration de nouveaux projets, qu'ils jugent utiles.

Chaque personne se présentant sur les listes de composition du Bureau National, des candidats à la présidence, doit être membre de la FIDL depuis au moins quinze jours, et l'ancienneté est calculée à partir de la date d'envoi de la candidature par voie postale. Le Bureau National du candidat doit être composé *a minima* de sept personnes, dont le Président, le Secrétaire-Général et le Trésorier, et peut aller jusque quinze personnes *maximum*.

Les candidats useront de tout moyen qu'ils jugent utiles pour se faire connaître auprès des membres de la FIDL, dans le cadre de leur campagne. Cependant, toute démarche doit être notifiée à la commission électorale par courriel (à l'adresse [com.election@fidl-syndicat.fr](mailto:com.election@fidl-syndicat.fr)) en mentionnant le moyen utilisé, les outils nécessaires et les objectifs précis. Dans certains cas, la commission électorale se réserve le droit d'user de son veto, soit pour demander des modifications au candidat sur les moyens et/ou procédés dont il compte faire usage, soit pour refuser tout simplement ce qui est proposé, partiellement ou totalement.

Lors de l'entretien, diverses questions pourront être posées au candidat. Ces questions ne reposent sur aucun support, et sont librement évoquées et choisies par les membres de la Commission électorale.

## - CONCERNANT LA GESTION ADMINISTRATIVE -

Tout ce qui relève de l'organisation administrative, des démarches en préfecture, de la gestion des comptes bancaires, des divers contrats établis par et pour la FIDL, sera à la charge de l'ancien Bureau National.

À ce titre, une pleine collaboration des membres du nouveau Bureau National est nécessaire.

La gestion administrative et son suivi sera déléguée à une personne, nommée par l'ancien Bureau National, pour le mandat à courir. Cette condition est irrévocable. Cette personne aura un droit de décision, de gestion, d'action et de vote au sein du Nouveau Bureau National, pour assurer la bonne gestion de la FIDL.

Ces conditions sont établies ce jour, le Lundi 29 Juillet 2019, pour les élections à la présidence de la FIDL et le mandat à courir.

À Paris (75), le 20/06/2019

**Le président de Commission**

*Marouane MAJRAR*